

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 FEVRIER 2018

8/1 - PISCINE - TARIFICATION DES SEANCES D'AQUABIKE

Le service Jeunesse, Sports et Vie Associative, en lien avec les Maîtres-Nageurs Sauveteurs, a élaboré un projet de création de cours d'aquabike ayant pour objectif de répondre à la demande des usagers.

L'aquabike est une discipline qui permet d'utiliser des vélos adaptés au milieu aquatique et de travailler essentiellement le bas du corps (cuisses, fessiers, mollets) et la ceinture abdominale.

Ce projet a pour but de créer une animation dynamique (en complément des activités déjà existantes : aquagym, aquarunning, bébés nageurs) pour tous en milieu aquatique.

Cette activité vise un public large car les bienfaits correspondent à différents objectifs :

- amélioration de la circulation sanguine, diminution de l'effet « jambe lourde » et de la cellulite grâce au drainage provoqué par l'eau,
- amélioration de l'endurance car l'effort sollicite beaucoup le système cardio-vasculaire,
- activité de rééducation car cette pratique n'induit ni choc, ni impact au sol.

La mise en place des cours débutera le mardi 12 mars 2018, avec une période de 3 semaines d'essais durant laquelle l'entrée se fera à l'unité. Ensuite, les pratiquants s'engageront pour des périodes de réservation de 10 séances ; les absences ne feront pas l'objet de remboursement.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les tarifs suivants :

- 70,00 € pour une période de 10 séances,
- 8 € pour le tarif unitaire. Ce tarif sera utilisé pour les séances d'essais.